

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 12 février 2025

Le 12 février 2025 à 18h, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 février 2025, s'est réuni, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 21

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE, Philippe BRET

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES, Pierre CANO
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT, Bernard DOREY
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Barbara NETO
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel CORTADE
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Patrice RAMOUNEDA
Grand Auch Cœur de Gascogne	Gilbert BOURRUST
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick FANTON est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- I- Mise en route administrative du syndicat mixte
 - Finances
 - Ressources humaines
 - Contrats et conventions
 - Fonctionnement du Syndicat mixte
- II- Préparation budgétaire 2025
 - Préparation DOB
 - Candidatures et subventions à transférer
- III- Avancement de la Charte
 - Retour sur les observations reçues et point spécifique sur des thématiques
 - Organisation des réunions territoriales et prochaine étapes
- IV- Questions diverses

Les points suivants ont été examinés et n'ont pas fait l'objet de délibérations :

Mise en route administrative du Syndicat mixte

Finances :

Plusieurs délibérations sont nécessaires pour la mise en place du fonctionnement budgétaire et comptable du Syndicat mixte. Leurs principes et leur contenu général est présenté lors du Bureau. *Les délibérations seront proposées au comité syndical n°2 du 5 mars.*

➡ L'adoption de la nomenclature M57 développée et l'adoption du règlement budgétaire et comptable

La nomenclature M57 est la nomenclature 'standard' des collectivités, la plus récente.

Le règlement budgétaire et comptable prévoit les règles de gestion applicables au Syndicat mixte pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il prévoit notamment la possibilité de fongibilité de crédits entre chapitres, les modalités d'amortissement des investissements (durées type et dérogation à la règle du prorata temporis, etc.)

A noter que le Syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, est tenu de réaliser une présentation du document d'orientation budgétaire.

➡ La création d'une régie d'avances

Afin de pouvoir procéder à certains achats sur internet ou quand la modalité de paiement par mandat administratif est trop complexe, il est proposé de créer une régie d'avances, qui pourrait payer les dépenses suivantes :

- Abonnement à des services ou plateformes dématérialisés
- Fournitures ou services dont le paiement n'est possible que par internet,
- Fournitures liées à des événements ou à des actions de communication,
- Fournitures ou services liés à des déplacements professionnels d'agents ou d'élus quand le paiement par mandat administratif n'est pas possible

L'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur est nécessaire pour pouvoir demander une carte bancaire. L'avance maximale serait de 2400 €.

Ressources humaines :

Plusieurs délibérations sont nécessaires pour permettre le transfert des personnels de l'Association pour la création du Parc naturel régional de l'Astarac vers le Syndicat mixte de préfiguration. Leurs principes et leur contenu général est présenté lors du Bureau. *Les délibérations seront proposées au comité syndical n°2 du 5 mars.*

➤ Modalités de transfert des agents au 1er avril 2025

Une saisine a été adressée au comité social territorial (CST) rattaché au Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale, sur les modalités de transfert des personnels. Il a émis un avis favorable à l'unanimité.

- Pour les 3 agents en CDI, transfert au Syndicat mixte : pour 2, en disponibilité de la fonction publique territoriale : mutation vers le Syndicat mixte, pour 1, transfert en CDI de droit public.
- Pour les agents en CDD jusqu'au 31 mars : de nouveaux contrats seront réalisés au Syndicat mixte.
- Pour les agents en mise en disposition : deux situations, soit mutation, soit transfert de la mise à disposition.

➤ Proposition de tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'ASTARAC Comité syndical du 05/03/2025					
Emplois	Effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Cadre d'emploi	Catégorie
Emplois permanents					
Directeur(trice)	1	35	Dirige les services du Syndicat mixte	Ingénieurs / Attachés	A
Chargé(e) de gestion administrative et appui à l'animation	1	35	Assure la gestion administrative du Syndicat mixte et apporte un appui à l'animation	Rédacteurs	B
Chargé(e) de communication	1	17,5	Contribue aux actions de communication du Syndicat mixte	Rédacteurs	B
Chargé(e) de mission agroécologie et eau	1	35	Coordonne, organise et met en œuvre les orientations et actions en matière d'agroécologie et eau	Ingénieurs, techniciens ou Attachés, rédacteurs	A/B
Chargé(e) de mission aménagement et SIG non pourvu	1	35	Coordonne, organise et met en œuvre les orientations et actions en matière d'aménagement et gère le SIG du Syndicat mixte	Ingénieurs, techniciens ou Attachés, rédacteurs	A/B
Emplois ouverts sous conditions de financement (Plan paysage, Volontariat territorial en administration, FEADER, Atlas de la biodiversité, etc.)					
Chargé(e) de mission paysages	1	35	Coordonne, organise et met en œuvre les orientations et actions en matière de paysages	Ingénieurs, techniciens ou Attachés, rédacteurs	A/B
Chargé(e) de mission patrimoine culturel	1	35	Coordonne, organise et met en œuvre les orientations et actions en matière de patrimoine culturel	Ingénieurs, techniciens ou Attachés, rédacteurs	A/B
Chargé(e) de mission arbres et forêts	1	35	Coordonne, organise et met en œuvre les orientations et actions en matière d'arbres et forêt	Ingénieurs, techniciens ou Attachés, rédacteurs	A/B
Chargé(e) de mission biodiversité à recruter si AAP obtenu	1	35	Coordonne, organise et met en œuvre les orientations et actions en matière de biodiversité	Ingénieurs, techniciens ou Attachés, rédacteurs	A/B
TOTAL	9				

➤ Autorisation de recrutement de contractuels

Une délibération permettant le recrutement de contractuels doit être prise.

➤ Mises à disposition

- Mise à disposition de Nadia Carmaux du PNR des Vosges du Nord vers le Syndicat mixte à hauteur de 20 %, soit 40 jours annuels, jusqu'au 31/01/2026.
- Intervention de François Bedoussac du PETR Pays d'Auch, entre 10 et 20 % sera défini en fonction du programme d'actions de préfiguration, sur filière terre crue, éco et attractivité.

➤ Avis sur la nomination de la directrice (conformément aux statuts)

Les statuts (article 17) prévoient que le directeur du Syndicat mixte est nommé par le Président, après avis du Bureau.

➤ Mise en place du RIFSEEP

Une saisine a été adressée au comité social territorial (CST) rattaché au Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale, sur la mise en place du RIFSEEP, sur la base des modèles proposés par le CDG. Il a émis un avis favorable à l'unanimité.

➤ Participation aux complémentaires santé et prévoyance

Une saisine a été adressée au comité social territorial (CST) rattaché au Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale, sur la mise en place d'une participation aux complémentaires santé et prévoyance. Il a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé de s'aligner sur les modalités appliquées au PETR du Pays d'Auch, soit 22,5 € pour le risque prévoyance et 22,5 € pour le risque santé (montant unitaire par agent, versé mensuellement, sur justificatif d'une mutuelle labellisée).

Contrats et conventions :

Il est nécessaire d'effectuer le transfert de contrats et/ou conventions de l'Association vers le Syndicat mixte. Dans certains cas, des délibérations sont nécessaires. *Elles seront proposées au comité syndical n°2 du 5 mars.*

➤ Convention appui services mutualisés du CDG 32 et abonnement au logiciel Cosoluce

Il est proposé d'utiliser le logiciel Cosoluce, une convention d'appui services mutualisés avec le CDG est nécessaire.

➤ Transfert des contrats et abonnements de l'Association au Syndicat mixte

- Téléphonie (Sosh), logiciels et applications (Teams, Adobe, Affinity, Brevo, Ovh, Klaxoon, Webex etc.)
- Prestation évaluation environnementale (SOBERCO Environnement)
- Prestation accompagnement sensibilisation trame bocagère (FDC 32)
- Assurance responsabilité civile : double assurance pour l'année 2025

Fonctionnement du Syndicat mixte :

Pour la mise en place du fonctionnement du Syndicat mixte, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur et de définir certaines modalités de fonctionnement. *Il est proposé de préparer ces éléments en vue d'une présentation au comité syndical n°2 du 5 mars ou n°3 du 26 mars.*

➤ Mise en place d'un règlement intérieur

Le règlement intérieur est en cours de préparation. Plusieurs points clés sont à évoquer :

- Périodicité des réunions du bureau : proposition d'une réunion mensuelle, annulée si pas suffisamment d'ordre du jour, possibilité de faire certaines réunions en visio
- Comité syndical : à minima 2 réunions par an
- Délégations au Bureau syndical et au Président à définir
- Précisions apportées sur la prise en compte des pouvoirs et des votes
- Création de cellules de pilotage thématiques
- Création du comité scientifique et prospectif

➤ Mise en place de délégations au Bureau et au Président

DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT - - - CS 05.03.2025

MATIERES	DELEGUEES AU BUREAU SYNDICAL	DELEGUEES AU PRESIDENT
GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	Procéder aux demandes de subvention au profit du Syndicat mixte et approuver les plans de financement correspondant	Signer les conventions ou arrêtés attributifs de subvention attribuées au Syndicat mixte
	Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires	
	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges	
	Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical de 200 000 € HT	
	o Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires jusqu'à un montant de 200 000 € HT	
GESTION DES BIENS ET LOCAUX	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	
		Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
		Approuver ou modifier les conventions de mise à disposition et/ou utilisation (occasionnelle ou n'ouvrant pas un droit permanent) des expositions proposées par le Syndicat mixte
MARCHES PUBLICS	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil syndical ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, entre 25 000 € et les seuils de procédure formalisée (5*350*000 € HT pour les opérations de travaux et 221 000 € HT pour les fournitures et services) o Prendre toutes les décisions concernant les conventions constitutives d'un groupement de commandes	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil syndical ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant les achats dans la limite d'un montant de 25 000 € HT
ASSURANCES		Passer les contrats d'assurance Accepter les indemnités de sinistre afférents aux contrats d'assurance soucrits
GESTION PERSONNELS ET ELUS		Fixer le montant de gratification d'un stagiaire
	Fixer le montant des indemnités de missions et déplacement du Président et des élus	
	Approuver les conventions relatives aux personnels, notamment mises à disposition et modalités de transfert	
AVIS	Emettre des avis généraux au regard des orientations présentées dans le projet de Charte	Emettre des avis sur des projets ponctuels au regard des orientations présentées dans le projet de Charte
	Emettre des avis sur les adhésions des organismes associés	
CONVENTIONS	Approuver ou modifier les conventions de partenariat ou gestion dans la cadre de la préparation de la mise en œuvre de la Charte ou d'opérations décidées par le Comité Syndical ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité	Approuver ou modifier les conventions de partenariat ou gestion dans le cadre du fonctionnement courant de la collectivité et/ou pour la mise en œuvre de projets décidés par le Comité syndical
		Approuver ou modifier les conventions encadrant les interventions des associations, intervenants spécialisés et bénévoles dans les services et /ou événements organisés

ACTIONS EN JUSTICE		Intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou défendre le Syndicat mixte dans les actions intentées contre elle, en se faisant assister par des avocats, devant les différents degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou administrative, pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts du Syndicat mixte
		Déposer plainte au nom du Syndicat mixte avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant au Syndicat mixte ou à ses agents, et sans limitation de montant
		Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

➡ Création de cellules de pilotage thématiques

Il est proposé de créer les cellules de pilotage thématiques (environ 10-12 personnes) : instance de coordination et pilotage politique de du Syndicat mixte sur une entrée thématique :

- Piloter et porter politiquement l'entrée thématique.
- Représenter le projet de PNR lors de certaines rencontres et réunions.
- Construire collectivement les positions, orientations qui seront proposées au bureau
- Rencontrer les partenaires clés sur certains points d'approfondissements nécessaires ou pour la préparation de certains projets partenariaux
- S'assurer sur l'entrée thématique d'un bon relais territorial sur l'ensemble du périmètre de projet, faire remonter les inquiétudes, les questionnements

Il a été proposé aux membres du Bureau de s'inscrire en fonction de leurs intérêts.

Proposition de 6 cellules de pilotage thématiques

Composées de membres du Bureau

Cellule pilotage thématique 1 MOBILISATION, CONNAISSANCE, EDUCATION, RECHERCHE, EXPERIMENTATION

FM1	Agir collectivement pour un projet de territoire partagé
FM2	Améliorer les connaissances et éveiller les consciences
FM3	Susciter l'envie d'agir en favorisant l'implication de tous et l'expérimentation

Cellule pilotage thématique 2 AMENAGEMENT, PAYSAGES, CLIMAT

FM4	Déployer l'approche paysagère pour accompagner les transitions
FM5	Assurer la transition énergétique et climatique dans le respect de la mosaïque paysagère et en cohérence avec les ressources du territoire
FM6	Faire évoluer les politiques et outils d'urbanisme vers la sobriété foncière et l'adaptation au changement climatique
FM23	Développer un urbanisme de qualité préservant les paysages et l'identité de l'Astarac
FM24	S'appuyer sur la revitalisation des centralités pour permettre l'émergence de nouvelles formes d'habiter

Cellule pilotage thématique 3 BIODIVERSITE, FORET

FM7	Garantir des activités, des usages et un aménagement prenant soin du vivant
FM9	Donner à l'arbre et à la forêt une place centrale pour la résilience du territoire
FM10	Renforcer la diversité et l'imbrication des composantes de la mosaïque paysagère
FM11	Préserver, gérer et restaurer les milieux remarquables

Cellule pilotage thématique 4 AGRICULTURE, EAU, FILIERES AGRICOLES

FM8	Accélérer la transition agroécologique
FM12	Renouer avec des sols vivants qui stockent le carbone, préservent et captent l'eau
FM13	Améliorer la qualité de l'eau et gérer collectivement la ressource pour tous et partout
FM19	Renouveler les générations agricoles en préparant l'agriculture de demain
FM20	Structurer des filières de valorisation des productions agricoles de l'Astarac, en préservant les systèmes de polyculture-élevage

Cellule pilotage thématique 5 PATRIMOINE CULTUREL, TOURISME, TERRE CRUE

FM14	Révéler l'exceptionnelle richesse paléontologique de l'Astarac et s'en saisir pour renforcer la culture scientifique des habitants et visiteurs
FM15	Préserver et révéler les richesses de l'histoire du Comté d'Astarac et de la vie rurale et paysanne ancrée de tout temps dans les côtes et vallées de l'Astarac
FM16	Valoriser auprès des habitants et des visiteurs, faire vivre l'ensemble des patrimoines qui compose la mosaïque paysagère de l'Astarac
FM21	Structurer une filière économique locale autour de la terre crue, du bois et plus globalement autour des éco-matériaux et de la construction durable
FM22	Renforcer la dynamique touristique et structurer une offre d'écotourisme au sein de la destination Gers

Cellule pilotage thématique 6 QUALITE DE VIE, SERVICES, MOBILITE, ATTRACTIVITE

FM17	Renforcer l'attractivité territoriale de l'Astarac en direction des habitants, des entreprises et des visiteurs
FM18	Conforter le tissu économique local et sa résilience face aux effets du changement climatique
FM25	Maintenir, renforcer et bien mailler l'offre de services et d'équipements pour tous les habitants
FM26	Structurer une offre de mobilités alternatives adaptées au milieu rural
FM27	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
FM28	Renforcer et structurer une politique culturelle audacieuse et ouverte

➡ Création du comité scientifique et prospectif

La création du comité scientifique et prospectif devra être prévue dans le règlement intérieur. Il est nécessaire de préparer un appel à candidatures, sur la base des documents proposés par la Fédération nationale des PNR. Les comités scientifiques et prospectifs sont constitués d'environ 10 à 15 scientifiques relevant de laboratoires universitaires ou de centres de recherche (de disciplines différentes, au regard du projet de Charte : agronomie, écologie, histoire, paléontologie, etc.). L'objectif du comité scientifique est d'accompagner le Parc dans les réflexions et orientations pour guider la mise en œuvre de la Charte. Il doit aussi permettre de renforcer les liens du Parc avec la recherche et l'innovation. L'appel à candidatures est en cours de préparation et sera proposé pour relecture.

Par ailleurs, il sera proposé de commencer, dans les prochains mois, à préfigurer un réseau des amis du Parc, afin de pouvoir réunir autour du projet des habitants souhaitant s'investir dans le projet.

Préparation budgétaire 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera proposé au Comité syndical n°2 du 05/03/2025, puis le vote du budget lors du Comité syndical n°3 du 26/03/25.

➡ Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en vue du Comité syndical n°2 du 05/03/25

L'année 2025 est une année de transition entre l'Association et le Syndicat mixte. 2 budgets seront proposés en 2025 (pour l'Association et pour le Syndicat mixte), ils s'équilibrent en prenant une partie des excédents antérieurs. Les principes suivants sont proposés :

Association	Syndicat mixte
- Prise en charge du fonctionnement jusqu'au 31 mars - Finalisation de certaines opérations pour lesquelles des subventions ont été obtenues (AEAG, Région...) pour justifier en 2025 au nom de l'Association - Transfert d'une partie des excédents - Clôture de l'Association et transfert des biens en fin d'année	- Démarrage des opérations comptables au 1er avril - Transfert des personnels au 1er avril - Transfert des conventions et subventions qui se poursuivront au-delà de 2025 - Appels des cotisations 2025 par le Syndicat mixte

Actions prévues en 2025 pour le Syndicat mixte :

Une fois la Charte finalisée, un plan d'actions pour la phase de préfiguration sera proposé afin de fixer des objectifs cohérents pour les 2 années à venir.

A ce stade, sont budgétés de manière synthétique les axes suivants :

- Procédure de création du PNR : rapport environnemental, visite des rapporteurs, modification du projet de Charte à l'automne.
- Actions thématiques : lancement plan paysage, poursuite charte forestière de territoire, accompagnement patrimoine culturel, mise en route plan agriculture méditerranée et si retenus lancement atlas de la biodiversité.
- En investissement : acquisition d'un matériel de vidéoprotection, écran et réalisation d'une exposition itinérante.

Dépenses prévisionnelles (en cours précision) : 493 300 €

- Charges à caractère général (chapitre 11) : 174 400 €
- Charges de personnel (chapitre 12) : 301 800 €
- Charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 100 €
- Virement à l'investissement (chapitre 23) : 15 000 €

Recettes prévisionnelles (en cours précision) : 493 300 €

- Cotisations : 304 500 €
- Subventions : 101 500 €
- Excédent reporté de l'Association : 87 300 €

➤ Candidatures et subventions à transférer

- Charte forestière de territoire (Région – Europe)
- Trame bocagère (Département)
- Plan paysage (OFB)
- Atlas biodiversité (OFB)
- AMI Aire agricole de résilience (Etat)

Avancement de la Charte et préparation de la V2 en cours

- La V1 est finalisée et disponible depuis le 16/12/24.
- Retour sur les observations reçues et point spécifique sur certaines thématiques d'approfondissement, notamment Climat / énergie, Biodiversité / aires protégées.
- Elaboration en cours de la V2 : des volontaires se sont proposés pour une relecture entre le 19 et le 26 février.
- Charte finalisée début mars.

Calendrier

Restitution enquête Attractivité (Lycée Beaulieu)	13 février 2025 à 18h à Mirande
Comité syndical	05 mars 2025 à 18h à Mirande
Comité de pilotage	12 mars 2025 à 15h à Mirande (<i>lieu à confirmer</i>)
Réunions territoriales à destination des élus Présentation de la Charte	11 mars 2025 à 18h à Simorre
	12 mars 2025 à 18h à Bazian (<i>lieu à confirmer</i>)
	17 mars 2025 à 18h à Masseube
	18 mars 2025 à 18h à Saint-Michel (<i>lieu à confirmer</i>)
	19 mars 2025 à 18h à Pouylebon (<i>lieu à confirmer</i>)
	20 mars 2025 à 18h à Pavie (<i>lieu à confirmer</i>)
Comité syndical	26 mars 2025 à 18h30 à Mirande
Bureau et AG association	30 avril 2025 à 16h puis 18h à Mirande
Visite des rapporteurs nationaux	19, 20 et 21 mai 2025

Le diaporama est disponible sur demande et est mis en ligne dans l'intranet-élus.

Approuvé le 04/02/2026

Le secrétaire de séance,

Patrick FANTON



Le Président,

François RIVIÈRE

